



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX  
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 mai 2024 à 19 h qui se tiendra à la salle communautaire Gaston-Vallée, située au 72 boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante :

**IMMEUBLE VISÉ :**

335 chemin Pascal-H-Dumais  
Lot 5 008 700 cadastre du Québec

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE**

Règlement de zonage 2018-621 article 109 usage autorisé en cour avant. Implantation d'un bâtiment accessoire en cour avant.

**Procéder à la construction d'un garage attenant à la résidence en cour avant d'un terrain riverain avec une marge avant de 5 m au lieu de 8 m.**

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE QUINZIÈME JOUR D'AVRIL DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE.**

La directrice générale,

Julie Caron

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Caron, directrice générale de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h le quinzième jour d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce quinzième jour du mois d'avril 2024.

La directrice générale,



Julie Caron